



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
CARCASSONNE

## SA - TRANSFERT D'UN ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL DEPUIS UN AUTRE RESSORT, PAR CRÉATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé du guichet unique

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité
- si l'activité déclarée est réglementée, une copie de l'autorisation, du diplôme, de l'agrément ou du titre, délivré par l'autorité de contrôle de ladite activité, selon le cas

### Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA     | INPI | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|-------------------------|---------|------|--------|-------------|
| 55,08 €                   | 26,49 €                 | 16,31 € | 0 €  | 0 €    | 97,88 €     |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)